

DÉPÔT DU TITRE PROVISOIRE DE LA THÈSE

DOCTORAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE

51. [Le directeur de programme] approuve les sujets des essais, des mémoires et des thèses sur recommandation du conseiller ou du directeur de recherche et en tient une liste à jour. (*Règlement des études*)

[Le directeur de programme] approuve les programmes d'études des étudiants, notamment les choix de cours et les sujets de recherche. («Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat»)

Les étudiants doivent déposer et faire approuver leur sujet de thèse par le directeur du programme et ce, au plus tard à la fin de la 3^e session inscriptible. Cela doit se faire par le dépôt du présent formulaire accompagné de l'esquisse de projet.

Indiquer la date de dépôt, faire signer par votre directeur de recherche et remettre au bureau de la gestion des études. (Des courriels appropriés peuvent faire office de signature.)

Votre nom :

Titre provisoire de la thèse :

--

Votre signature :

Date :

Signature du directeur de recherche :

Date :

Signature du directeur de programme :

Date :